

Comment élever des poules en ville ?

L'élevage en cage est le mode d'élevage le plus douloureux pour les animaux. En France, il concerne encore 58% des



poules pondeuses. Une poule d'élevage industriel va commencer à pondre à 6 mois pour terminer sa vie à l'abattoir avant ses 11 mois.

90% des Français sont favorables à l'interdiction de l'élevage en cages des poules pondeuses (*sondage YouGov 2018*).

Cliquez sur <https://referendumpourlesanimaux.fr/comment-soutenir> pour en savoir plus.

Puis-je prendre une poule si je vis en appartement ?

Non, les poules ont besoin de gratter le sol et de picorer l'herbe.

Où acheter des poules ?

Chez des éleveurs, sur des marchés de campagne ou encore dans des jardineries. Demandez conseil au vendeur, il existe de nombreuses races, qui ont des caractères bien différents, des poules pondeuses ou des poules d'ornement, naines ou non.

Faites une bonne action, sauvez une poule !

De nombreuses associations et structures d'accueil se sont montées dans le but de recueillir des poules issues d'élevages et de leur éviter l'abattoir. Des poules, âgées de 18 mois seulement, sont proposées à l'adoption aux particuliers pour un prix dérisoire. Par exemple : Poule pour tous (<https://www.poulepour tous.com>) et Adopte une poule (<https://adopte1poule.fr>).



Quand les acheter ?

La saison idéale pour acheter des poules est le printemps, mais également un peu avant l'automne.

Combien prendre de poules ?

La poule est un animal très sociable et a besoin de compagnie. Mais pour éviter les dégâts du sol, les odeurs et la destruction des plantes, limitez le nombre de poules à 2. La poule pond sans coq, mais ne peut donner de poussins.

Combien de temps vit une poule ?

Selon la race, de 5 à 10 ans, si tout se passe bien. Une poule pondeuse commence à pondre à l'âge de 5 mois (en moyenne) et donne entre 150 et 250 œufs par an. À compter de 3 ans, la ponte baisse pour s'arrêter vers l'âge de 6-8 ans. En automne et en hiver, la ponte diminue nettement.



Comment s'occuper des poules ?

Pour vivre en bonne santé, les poules ont besoin d'un grand espace (compter 10 m² par poule) afin de pouvoir gambader et se nourrir. Délimitez leur parcours avec un enclos fermé, pour plus de sécurité. Si elles n'ont pas suffisamment d'espace à leur disposition, leur manie de gratter la terre va vite transformer la pelouse en sol nu et boueux.

Les poules dorment perchées. Placez un poulailler dans le jardin qui possède des perchoirs et un pondoir. Le poulailler doit être placé à l'abri du soleil et du vent. Les poules sont très sensibles à la chaleur et au froid. Elles doivent avoir un abri pour les protéger des températures extrêmes. Il est important que l'abri soit à la fois isolé et bien ventilé. Attention aux attaques de prédateurs (chat, renard, fouine...) ! Enfermez bien vos poules pour la nuit dans un poulailler sécurisé. Faites, en mairie, une déclaration de travaux si l'emprise au sol du poulailler est égale ou supérieure à 5 m² et un permis de construire au-delà de 20 m².

Les poules étant des animaux très routiniers, pensez à les nourrir chaque jour à heure fixe, 2 fois par jour, idéalement le matin assez tôt et en fin d'après-midi. Elles doivent avoir accès en permanence à de l'eau fraîche. Veillez à la propreté de leur abreuvoir en le nettoyant régulièrement.

Une fois par semaine au moins, nettoyez le poulailler en enlevant les fientes, remplaçant la litière, nettoyant la mangeoire.

Deux fois par an, videz entièrement le poulailler en le désinfectant entièrement (un poulailler en bois est plus difficile à nettoyer).

A savoir !

Les déjections des poules (environ 100 kilos par an par poule adulte) sont à mélanger, une fois séchées, à la terre de votre jardin d'ornement, car elles représentent un apport en azote. Une poule consomme 150 à 250 kg de déchets organiques par an.

Astuce !

Pour détourner vos poules des espaces interdits dans le jardin ou de vos cultures, installez près de leur poulailler un compost bien à elles. Déposez-y les tontes de pelouses, les épluchures de vos fruits et légumes, les fleurs fanées etc. qui attireront les vers dont elles se régaleront.

Comment nourrir ses poules ?

Si vous élevez vos poules en liberté, elles trouveront une grande partie de leur nourriture dans la terre : racines, vers, graines, insectes, fruits, graviers, etc. Il suffira de compléter leur alimentation par un mélange de grains (blé, avoine, orge, etc.).

Si vous élevez vos poules en enclos fermé, comptez de 100 à 150 g par poule et par jour, à équilibrer sur les deux repas de la journée. Il existe des mélanges d'aliments tout prêts garantissant une alimentation saine, complète et équilibrée.

L'alimentation des poules doit être la plus variée possible : céréales, légumes, déchets de cuisine, insectes, coquilles d'œufs et d'huîtres broyées, croûtes de fromages, pain mouillé mais les céréales doivent représenter environ 70 % de l'alimentation.

Attention aux aliments interdits !

Ne donnez pas aux poules des pommes de terre (et ses épluchures), tomates et aubergines crues, oignons, avocats, pépins de fruits, peaux d'agrumes, de bananes et de kiwis, chocolat et toute autre sucrerie, plats préparés salés ou épicés, aliments pourris, café, thé, trognons et feuilles de choux, poivrons, poireaux et viande crue.

Attention également aux plantes dangereuses !

Les poules adorant picorer le sol, mieux vaut mettre leur enclos dans une zone sans plante à picorer, hormis de l'herbe. Par exemple, la fougère, le lierre, le muguet, le rhododendron, la tulipe sont toxiques pour la poule.

Règles de bon voisinage

Il est important de respecter certaines règles de bon sens, pour éviter les nuisances relatives au bruit et aux odeurs, mais aussi les troubles de voisinage, comme :

- ne pas détenir un coq à proximité de vos voisins ;
- entretenir et nettoyer régulièrement son poulailler pour éviter les odeurs nauséabondes ;
- ne pas entreposer le fumier près d'un point d'eau, de chez votre voisin ou de la voie publique ;
- délimiter l'espace réservé aux poules dans votre jardin.

Réglementation sanitaire : les mesures à respecter

Depuis 2016, la lutte contre la grippe aviaire prévoit d'appliquer les dispositifs de surveillance et les mesures de prévention demandées par la préfecture, selon le niveau d'alerte de chaque département. Dans ce but, tout détenteur d'animaux de basse-cour doit en faire la déclaration auprès de la mairie.

Le risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire est toujours au niveau « élevé », et ce depuis le 8 novembre 2022 sur tout le territoire métropolitain. **Cette situation nécessite l'application de mesures renforcées de prévention, dont la mise à l'abri des volailles, pour les élevages avicoles et les basse-cours, ainsi que l'interdiction des rassemblements d'oiseaux dans toutes les communes du département.**

Plus d'informations sur les mesures de biosécurité sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Toute mortalité d'oiseaux sauvages en Meurthe-et-Moselle, sans cause évidente, doit être signalée à l'antenne départementale de l'office français de la biodiversité (OFB) au 06 99 21 94 43 ou par courriel au sd54@ofb.gouv.fr.

Rappel !

La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.

Article rédigé par le comité consultatif du bien-être animal de LAXOU en avril 2023.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document en vue de sa publication ou de sa diffusion par quelque moyen que ce soit et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, est interdite sans l'autorisation préalable écrite du comité consultatif du bien-être animal de LAXOU